

**QUE FAIRE EN CAS DE VIOLENCES  
SEXISTES ET SEXUELLES AINSI QUE  
DE DISCRIMINATIONS DE TOUTE SORTE  
AU MINISTÈRE DES ARMÉES ?**

THÉMIS VOUS ACCOMPAGNE

① J'ALERTE



JE SUIS VICTIME D'AGRESSION, DE HARCELEMENT SEXUEL  
OU DE DISCRIMINATION DE TOUTE SORTE



JE PEUX PORTER PLAINTE



J'ALERTE  
LA CELLULE THÉMIS ...



... QUI EST LÀ POUR M'ÉCOUTER,  
ME CONSEILLER ET M'ORIENTER



J'AI BESOIN D'UN SOUTIEN  
PSYCHOLOGIQUE



DES PSYCHOLOGUES DU SERVICE  
DE SANTÉ DES ARMÉES  
M'ÉCOUTENT ET M'INFORMENT

② JE PRÉPARE MON DOSSIER



JE RASSEMBLE DES PREUVES  
(TEMOIGNAGES, EMAILS, ...)



JE RÉSUME LES FAITS



J'ENVOIE MON DOSSIER  
À LA CELLULE THÉMIS



JE SIGNE LE MANDAT  
DE LEVÉE D'ANONYMAT  
QUI PERMETTRA D'AGIR  
EN MON NOM

③ MON DOSSIER EST INSTRUIT



MA PLUS HAUTE HIÉRARCHIE  
EST INFORMÉE



ELLE LANCE UNE ENQUÊTE  
INTERNE



L'ENQUÊTE EST TERMINÉE



**LE VERDICT**

- L'ENQUÊTE PROBABILISE LA VÉRACITÉ DES FAITS ; LE PAYSANABLE REçoit UNE SANCTION DISCIPLINAIRE, SES SERVICES SONT DÉVALUÉS ET SES MÉRIÈRES SONT PRISES POUR NON ÊTRE
- L'ENQUÊTE EST INCOMPLETE, IL LE NÉCESSAIRE DES ÉCLAIRCISSEMENTS
- L'ENQUÊTE A ÉCHOUÉ PLUS

④ JE SUIS ACCOMPAGNÉ PENDANT 5 ANS



LA CELLULE THÉMIS ME PROPOSE UN SUIVI JURIDIQUE,  
ADMINISTRATIF, PROFESSIONNEL